

## Réaction du Leem à la suite de la réunion ministérielle du 21 février 2024

### **Lutte contre les pénuries de médicaments : Le Leem plus que jamais prêt à s'engager au bénéfice des patients en contribuant à la nouvelle feuille de route du Gouvernement**

La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, Frédéric Valletoux, ministre délégué à la Santé, et Roland Lescure ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, ont présenté mercredi 21 février la feuille de route du Gouvernement visant à garantir la disponibilité des médicaments et à assurer à plus long terme une souveraineté industrielle.

**“ Le Leem se félicite de la mise en place de cette feuille de route interministérielle qui reprend de nombreuses propositions que le Leem a formulées au printemps dernier. Plus que jamais mobilisé pour assurer l'accès des patients français aux médicaments essentiels pour leur santé, le Leem réaffirme son engagement total pour travailler dans le dialogue et la mobilisation avec toutes les parties prenantes pour résoudre cette situation,** déclare Thierry Hulot, Président du Leem.

Les quatre axes de la feuille de route du Gouvernement, qui font écho à de nombreux points du plan de lutte du Leem contre les pénuries (publié en mai 2023) et à nos recommandations en matière de bon usage du médicament, sont pertinents pour limiter une grande partie de la situation à court et moyen terme.

Sur l'**AXE I (Détection du signal et plan d'actions gradué face aux tensions d'approvisionnement et aux pénuries)**, comme rappelé par le Gouvernement, la charte des bonnes pratiques signée en novembre 2023 a permis des améliorations concrètes cet hiver, notamment une meilleure répartition des stocks d'amoxicilline dans les pharmacies.

Le Leem a contribué et continuera d'être force de propositions sur l'amélioration de la transparence de l'information (**AXE IV: « Transparence de la chaîne d'approvisionnement : l'information jusqu'au patient »**).

Plusieurs actions peuvent être rapidement mises en place pour optimiser la circulation de l'information sur les médicaments en cas de tensions :

- L'outil de suivi TRACStocks pourrait être élargi à tous les acteurs de la distribution des médicaments pour assurer le pilotage des stocks disponibles.
- Un DP Ruptures optimisé et systématisé permettrait une meilleure information en temps réel des pharmaciens pour mieux orienter les patients vers les traitements disponibles.

Concernant le bon usage du médicament (**AXE II – Nouvelles actions de santé publique pour améliorer la disponibilité des médicaments**), le Leem avance en coordination avec les acteurs de santé pour trouver des solutions en faveur de la sobriété médicamenteuse, notamment autour de l'iatrogénie et de la limitation de la polymédication.

A plus long terme, les entreprises du médicament sont en phase avec la volonté du Gouvernement de renforcer la compétitivité industrielle de la France, totalement alignée avec l'ambition du Plan innovation Santé 2030, et sont prêtes à collaborer avec les autorités sur des mesures de relocalisation de la production de certains médicaments essentiels en France (**AXE III : Nouvelles actions économiques pour améliorer la disponibilité des médicaments**).

Dans cette optique d'attractivité, les produits matures essentiels, qui ont en France des prix inférieurs en moyenne de 20 à 30% par rapport aux principaux pays de référence en Europe (Allemagne, Italie, Espagne, UK), devront être revalorisés. Car il s'agit aujourd'hui de donner à nos entreprises les moyens d'opérer toutes les transitions à venir (industrielle, écologique, numérique).

Au moment où le Leem s'apprête à rouvrir les discussions avec le CEPS autour du nouvel accord-cadre qui permet de définir les conditions économiques du médicament en France, il est indispensable de suivre les recommandations du rapport de la « Mission sur le Financement et la régulation de produits de santé » et de faire advenir un « new deal ».

Toutes ces mesures contribueront à redonner à la France son leadership en matière industrielle, que nous souhaitons dans le cadre d'une Europe forte ; c'est pourquoi le Leem accueille très favorablement la volonté d'établir une liste commune au niveau européen des médicaments essentiels (cf. Critical Medicines Act<sup>1</sup>).

C'est au travers d'une industrie pharmaceutique solide que nous pourrons garantir à l'ensemble des Français un accès aux traitements dont ils ont besoin.

---

**Contacts presse :**

Stéphanie BOU - 06 60 46 23 08 - [sbou@leem.org](mailto:sbou@leem.org) - Céline FERNANDES – 06 08 97 50 49 – [cfernandes@leem.org](mailto:cfernandes@leem.org)

---

---

<sup>1</sup> « Le Critical Medicines Act est envisagé comme un mécanisme européen complet, présenté sous la forme d'un règlement, visant à soutenir activement la production d'API et de médicaments finis au sein de l'Union européenne. Ce mécanisme permettrait de financer la recherche et le développement, le développement des infrastructures et les coûts d'exploitation »